

Le service de restauration du Lycée ALBERT SOREL accueille, les élèves demi-pensionnaires les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi et les élèves internes dès le dimanche soir, entre 20H30 et 22H. Les inscriptions sont prises pour l'année scolaire entière. Un changement de régime ne peut intervenir qu'en fin de trimestre.

Un tarif spécial, forfait 4 jours, permet aux élèves demi-pensionnaires de ne pas déjeuner le mercredi. Dans ce cas, l'accès au service de restauration leur est impossible le mercredi, sauf achat préalable d'un repas, au prix de 3.65 €.

Pour les internes, un forfait 4 nuits est possible, mais dans ce cas, ils n'ont pas accès à l'internat le dimanche soir.

Une carte codée pour l'accès au self et au portail du lycée sera remise gratuitement à la rentrée 2019 à tous les élèves (même les externes). Elle devra être conservée pendant toute la durée de la scolarité au lycée. En cas de détérioration ou de perte, une carte de substitution sera remise au tarif de 5 €.

IMPORTANT : Seuls les élèves demi-pensionnaires ou internes seront admis au service de restauration.

Toutefois, exceptionnellement, **des repas pourront être vendus, par 10**, aux élèves externes qui, **une fois par semaine** et pour des contraintes d'emploi du temps, souhaiteraient déjeuner sur place, coût du repas : 3.65 €.

TARIFICATION : Le tarif des frais de demi-pension est forfaitaire. Les frais sont perçus trimestriellement, et modulés en fonction de la durée relative de chaque trimestre.

Pour référence, et à titre indicatif (les tarifs 2020 ne sont pas encore votés par la Région), les tarifs s'établissaient comme suit :

	Tarif annuel 2019	Sept-Déc 2019	Tarif annuel 2020
Forfait 4 jours	472.00	186.35	non encore voté
Forfait 5 jours	521.00	202.61	non encore voté

	Tarif annuel 2019	Sept-Déc 2019	Tarif annuel 2020
Internat 4 nuits	1312.00	510.22	non encore voté
Internat 5 nuits	1352.00	525.78	non encore voté

AIDES	QUI	Conditions de Ressources	Où retirer le dossier	Classes concernées	Fréquence
Bourses et Primes Nationales	Etat	Oui	Secrétariat Intendance	Toutes	1 fois/trimestre
Bourse Départementale	Conseil Départemental 14	Oui	Secrétariat Intendance	3PREPAPRO	1 fois/an
Fonds Social Lycéen	Etat/Commission Fonds Social	Oui	Assistante Sociale CPE Secrétariat Intendance	Toutes	Examen ponctuel du dossier

REGLEMENT : Les frais sont exigibles en début de trimestre. Les paiements par chèque doivent être libellés à l'ordre du Lycée de Honfleur et apportés ou envoyés à l'Intendance du lycée. Les règlements par virement en espèces sont aussi autorisés. Des paiements fractionnés sont possibles après accord de l'Agent Comptable et sous réserve que la totalité de la somme due soit réglée à la fin du trimestre. En cas de difficultés, un dossier de Fonds Social Lycéen, peut être retiré auprès de l'Assistante Sociale (Tel 02.31.81.68.67). Simple à renseigner et examiné anonymement, il est destiné à faciliter l'accès au service de restauration.

REINSCRIPTION ATTENTION !

Afin que le système informatique de contrôle d'accès au self soit opérationnel dès le premier jour, il est indispensable que toutes les inscriptions et les réinscriptions soient connues, de façon fiable, avant la fin de cette année scolaire (2018/2019), les réajustements faits à la rentrée en septembre devant être les moins nombreux possible.

